

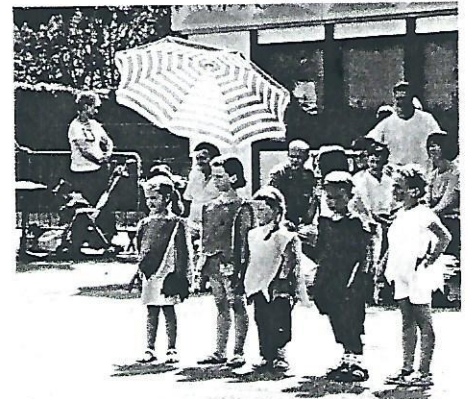
N° 15

août 2004

BULLETIN MUNICIPAL



La Fête locale le 20 juin : de nombreux élus viennent partager avec les habitants le traditionnel apéritif offert par le comité .



La fête de l'école le 26 juin : du soleil, des chants et des danses .
Les enfants ont dit au revoir à leurs institutrices, Odile et Yolande qui quittent notre école .

Le 9 juillet : dernier jour d'école pour Claudette Artigue .



Compte rendu des réunions du Conseil Municipal

Animations de la rentrée

- Rentrée scolaire : tous à l'école le 1er septembre !
- Vide grenier du Foyer Rural
- Le rendez-vous de la transhumance

ARTIGUELOUTAN

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michèle Laban-Winograd ; Dominique Thieffaine ; Georges Pouban ; Marie-France Bonnefoy ; Jeanine Courrèges ; Francis Laclau ; Monique Clament ; Christian Lanne-Petit ; Gilbert Capdevielle ; Michèle Allais ; Alain Personne ; Jean-Claude Pradoux ; Alain Guilhemjouan ; Bertrand Loubet ; Hubert Lassègues .

Réunion du 28 mai 2004 : Absente : Jeanine Courrèges .

Réunion du 29 juin 2004 : Michèle Allais, absente, a donné pouvoir de voter à Georges Pouban

Réunion du 9 juillet 2004 : Monique Clament, absente, a donné pouvoir de voter à Alain Guilhemjouan . Capdevielle Gilbert, a donné pouvoir de voter à Bertrand Loubet .

■ *Ecole : rentrée 2004*

1) Trois ou quatre classes ?

Le dernier conseil d'école a confirmé les inquiétudes de tous les partenaires concernant la suppression d'une classe à la rentrée .

En effet, outre dix enfants qui entreront en sixième en septembre 2004, sept autres départs sont d'ores et déjà enregistrés, cinq pour cause de déménagement et deux pour raisons personnelles. Neuf inscriptions nouvelles sont effectives, soit un nombre d'enfants égal à 75, ce qui nous place à la limite de la fermeture .

Le Maire a demandé au conseil d'école d'accepter les enfants nés en 2002, dès la rentrée de septembre pour les plus « âgés », soit trois enfants, les six autres « petits » nés en 2002 pourront intégrer l'école en janvier ou à Pâques .

Dans ce cas, l'effectif total en 2005 atteindra 84 élèves ce qui justifie le maintien d'une quatrième classe .

La classe de maternelle aura l'effectif le plus considérable avec 30 enfants, en conséquence, le Maire a assuré que les moyens mis à disposition seront renforcés . Sandrine Hourtolou, employé municipale, pourra être affectée deux heures par jour à la maternelle .

Il nous appartient, dès le 31 août, d'être mobilisés et déterminés pour convaincre l'académie qu'une suppression de classe à Artigueloutan n'est pas justifiée : vous trouverez en fin de ce bulletin l'appel lancé par l'association des parents d'élèves .

2) Remplacement de Mme Artigue à la cantine

Après six ans de très bons et loyaux services à la cantine, Mme Artigue a décidé de prendre de longues vacances. Compte tenu des dispositions draconiennes de la loi pour l'obtention d'un contrat aidé par l'Etat, nous avons sollicité pour son remplacement Melle Carole Durancet, qui remplissait les conditions exigées . Nous n'avons pas pu obtenir le contrat souhaité, un contrat emploi consolidé pour 30h par semaine reconductible

pendant 3 ans mais seulement un contrat emploi solidarité pour une durée de 7 mois . Melle Durancet a accepté ce poste qui débute au 1^{er} Août et nous espérons pouvoir maintenir cet emploi par la suite en proposant un contrat emploi consolidé . En tout état de cause, il faudra se donner les moyens de pérenniser le poste à l'avenir, le service municipal de la cantine et de la garderie étant indispensable à la vie de l'école .

▣ *Emplois saisonniers*

La proposition d'embauche de jeunes gens de la commune pour des travaux d'été au mois d'août a intéressé deux jeunes garçons et une jeune fille. En conséquence, nous avons décidé de partager l'offre afin de ne pas décevoir l'un d'entre eux : Christophe Klein, Julien Clament et Sophie Rey effectueront trente heures de travail au service de la commune . Julien et Christophe seront affectés principalement à des travaux d'entretien des bâtiments communaux, peinture intérieure de la salle de sport et des vestiaires, peinture à l'école, entretien des parterres et tonte . Sophie , embauchée la dernière semaine d'août, participera au nettoyage des locaux de l'école avant la rentrée scolaire .

Si cette expérience s'avère positive, tant au niveau des jeunes que de la commune, nous pourrions la renouveler l'année prochaine .

▣ *Equipements sportifs : poteau de basket, cages de foot*

- Pour les jeunes qui ne travaillent pas cet été, le Conseil Municipal a décidé de placer un poteau de basket sur le parking du stade, demande qui émanait notamment du Conseil des jeunes .

L'emplacement est provisoire, cet équipement sera déplacé en fonction de l'aménagement global du parking et de l'espace sportif projetés .

- remplacement des cages de football qui ne satisfaisaient plus aux normes de sécurité en vigueur .

▣ *Voirie communale*

Après les réunions de la commission voirie et l'étude menée par les agents de la DDE, le programme voirie 2004 a été arrêté et soumis à la procédure d'appel d'offre . Les travaux d'un montant de 39 662 € seront confiés à l'entreprise Lapedagne et débuteront le 16 août .

Dans cette enveloppe ne sont pas compris les travaux effectués par Francis Laclau, entretien ou création de fossés, (rue du Hameau, chemin de la Mine, rue de la Licorne), élargissement de voies par « busage » (rue de l'Egalité) .

Le programme 2004 réalisé par l'entreprise Lapedagne comprendra :

- impasse des Pyrénées : réfection d'une partie de la voie très dégradée située le long de la propriété de Mme Jouret
- chemin dit « de la décharge » : fossés, empiérement de la voie
- côte des Mourets : « reprofilage », « grille à sec »

- rue du ruisseau : aménagement de 80 mètres de part et d'autre par création de trottoirs, parterres et renforcement de l'éclairage public. Une réunion entre les riverains, la municipalité et la DDE a permis de finaliser le projet.

• *Aménagement du parking devant le stade*

La première tranche de travaux d'aménagement du parking du stade concernera la réalisation d'une aire de stationnement et l'éclairage public .

Le projet initial d'aménager un grand parking de 50 places et plus a été abandonné au fil des réunions entre la municipalité, les associations, le conseil municipal des jeunes et le chargé d'étude de la DDE, Mr Meyour .

Après réflexion, le projet s'est orienté vers la création d'une « entrée de ville », soignée d'un point de vue esthétique, avec une aire de stationnement de 35 places maximum et l'aménagement d'un espace de loisir sportif et de détente autour du bâtiment municipal existant qui pourrait être agrandi .

-Eclairage public par alimentation souterraine :

Le projet accepté par le Conseil Municipal (réunion du 28 mai 2004) s'élève à 34 255,67 € dont 11 662,35 € sont financés par le Conseil Général et 22 593,32 € par la commune . Cette dépense sera inscrite au Budget 2005 .

Dans cette enveloppe sont comprises deux lampes supplémentaires posées à la rue du Ruisseau .

En ce qui concerne les abords du stade municipal , quatre candélabres simples et trois candélabres doubles seront installés, de couleur verte avec vasque ronde et demi ronde. Les travaux sont confiés à l'entreprise STEE et débuteront le 16 août .

-Parking :

L'exécution de l'aire de stationnement sera confiée à l'entreprise Lapédagne : un premier devis estimatif chiffre la dépense à 28 178 € mais ce montant doit être revu en raison de la diminution de la surface à réaliser .

La réalisation du parking sera financée grâce à l'aide de la Communauté d'agglomération : en effet, par délibération du 19 mai 2004, le Conseil Communautaire a décidé de nous allouer une aide de 12 419 € pour le financement d'un projet d'aménagement « dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal » et s'inscrivant dans les thématiques et actions du Plan de déplacements urbains et du contrat d'agglomération .

Madame le Maire et le Conseil Municipal tiennent à remercier tous les membres de la Communauté qui ont su faire ce geste à l'égard de notre petite commune .

Les autres aménagements prévus en 2004 (abribus, aire d'arrêt du bus), seront effectués dès que nous aurons la certitude d'obtenir les subventions du Conseil Général .

• *Plan local d'urbanisme*

Après quelques semaines de pause dues aux congés des divers partenaires, le travail sur l'élaboration du plan local d'urbanisme reprendra début septembre avec la rédaction du « projet d'aménagement et de développement durable », document destiné à fixer les orientations de la commune pour les dix années à venir .

Les réunions de concertation organisées dans le courant du mois de juin ont réuni au total une centaine de personnes qui, par leur participation, ont contribué à dégager les axes principaux de nos réflexions et orienter nos décisions .

Le Maire tient à souligner combien ces réunions ont été positives tant par la qualité de leur contenu que par la courtoisie , l'écoute et la bonne humeur qui y ont régné : tous les participants en sont vivement remerciés .

Il serait trop long, dans ce bulletin, de publier tous les compte rendu de ces réunions, aussi, nous invitons toutes les personnes intéressées à les consulter à la Mairie .

• *Service de soins infirmiers à domicile : SSIAD*

Le SSIAD de la Vallée de l'Ousse créé en 2002 n'est toujours pas en mesure de fonctionner malgré l'agrément pour 30 lits obtenu le 10 janvier 2003 : le financement correspondant n'est pas alloué . Devant cette situation, l'association a alerté tous les élus en soulignant la gravité de la situation dans notre secteur, reconnu comme l'un des moins médicalisés du département . Jeanine Courrèges, représentant la commune d'Artigueloutan dans cette instance, propose au Conseil Municipal de s'associer à une démarche solidaire en votant une délibération adressée au Préfet, en soutien au désarroi des malades, de leur famille et du personnel médical . A l'unanimité, le Conseil approuve et soutient l'action menée par le SSIAD .

• *Régie municipale*

Le Maire expose au Conseil que suite au départ de Mme Artigue, il est nécessaire de nommer un nouveau régisseur afin d'assurer la continuité de la régie de recettes créée en 2002 et permettre d'encaisser les règlements cantine, garderie, locations des salles communales et cartes tennis .

Après vote, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Michèle Naffréchoux, responsable de la régie . Madame Claudine Darribère, chargée particulièrement des recettes liées au tennis, conserve la fonction de régisseur adjoint .

• *Voirie départementale et nationale*

1. Voirie départementale : projets d'aménagement, circulation des camions

La sécurité sur les voies départementales qui traversent notre commune reste l'un des soucis majeurs des élus et des habitants : les réunions menées dans le cadre du PLU ont permis de mesurer le niveau de mécontentement et surtout le « mal-vivre » ressenti par les riverains de ces voies, CD 215 (route d'Assat) et CD 213 (rue de la Mairie et route de Nousty) . Toutes les remarques ont été transmises à la Conseillère Générale, Françoise Taupiac, car, il ne faut pas oublier que les élus communaux n'ont aucun pouvoir de décision sur l'entretien ou l'aménagement de ces voies . Nous ne pouvons que demander inlassablement les travaux qui nous paraissent prioritaires, ce qui est fait depuis de nombreuses années, avec quelques résultats .

Cette année, nous avons sollicité du Conseil Général la réalisation d'aménagements de sécurité sur le carrefour des Platanes ainsi que sur les deux carrefours situés sur la rue de la Mairie, croisements de la rue de l'école et de la rue du 8 mai 1945 .

Ces aménagements sont en cours d'étude par les services du Département et devraient, si les crédits nécessaires sont votés par l'assemblée départementale, être réalisés rapidement . La part communale sera inscrite au budget 2005 .

De très nombreux autres points d'insécurité restent en suspens et des priorités devront être déterminées . De même, les orientations retenues en matière d'urbanisation dans le cadre du PLU seront guidées par ces problèmes d'aménagement des voies départementales que nous ne maîtrisons pas .

La circulation des camions constitue également l'une des causes du sentiment d'insécurité éprouvé par les riverains des voies départementales, qu'ils vivent à Artigueloutan, à Ousse ou à Nousty . Les maires de ces communes ainsi que les maires de Lée et Sendets ont pris conjointement un arrêté d'interdiction de circuler sur les voies communales et départementales de leur territoire à l'encontre des poids lourds de plus de 7.5 T (sauf desserte locale) . Cet arrêté, pris le 13 mai 2004, a été « suspendu » par le Préfet et a provoqué une réunion entre les communes concernées, le Département et l'Etat . Il faut bien comprendre que la circulation des poids lourds dans nos communes résulte notamment de l'interdiction qui leur est faite de transiter par la RN 117, mesure que les communes d'Artigueloutan et de Nousty souhaitent maintenir tant que leurs carrefours ne sont pas correctement aménagés . La situation ne pourra pas évoluer tant que ces problèmes ne seront pas résolus .

2) Voirie nationale : aménagement du carrefour CD 215/RN 117

Les réunions se succèdent, et l'irritation des élus locaux grandit tant à Artigueloutan qu'à Nousty .

L'étude menée depuis plusieurs années par le CETE du Sud Ouest n'est toujours pas terminée ; nous avons eu connaissance, le 27 avril 2004, des premiers éléments du diagnostic concernant les pistes d'action visant à améliorer la sécurité sur la RN117 .

Une fois de plus, la déception fût au rendez-vous : notre carrefour n'est pas considéré comme dangereux au vu du nombre d'accidents recensés depuis 8 ans . En conséquence, les aménagements de sécurité qui sont prévus au contrat de plan depuis l'année 2000 et qui concernent les carrefours de Idron, Lée et Ousse restent préconisés : il s'agit de la construction d'îlots directionnels en appui des feux tricolores déjà existants .

Les communes de Lée et Ousse et Idron ont spontanément proposé que ces aménagements sur leurs communes soient abandonnés au profit de la pose de feux tricolores à Artigueloutan et à Nousty . Solution qui est, selon les techniciens DDE, « absolument impossible » .

« Absolument impossible » ? Les élus concernés se sont retrouvés quelques jours plus tard, déterminés à se faire entendre :

- un arrêté d'interdiction de circulation pour les poids lourds de plus de 7.5 T sur le territoire des communes de Lée, Ousse, Artigueloutan , Nousty et Sendets est pris conjointement, accompagné d'une lettre motivée adressée au Préfet .
- la communauté d'agglomération est saisie du problème rencontré par les communes adhérentes .

Grâce à l'implication de la communauté paloise, la situation va évoluer plus rapidement .

Le montant des crédits affectés aux opérations prévues sur Idron, Lée et Ousse est enfin connu : 243 918.43 € répartis comme suit :

- Etat : 25 916.33 €
- Région : 27 440.82 €
- Département : 152 449.02 €
- Communes ou communauté d'agglomération : 38 112.26 € .

La première décision prise par la communauté d'agglomération à l'instigation des communes concernées est déterminante : le 12 juillet, le conseil communautaire a décidé que les projets d'aménagements de sécurité sur les communes d'Idron, Lée et Ousse ont « un intérêt communautaire en matière de déplacements », en conséquence, la communauté se substituera à ces communes pour le financement de ces travaux .

Cette position de la communauté était primordiale pour, d'une part, le maintien de ces crédits dans le contrat de Plan , d'autre part, pour les communes qui n'étaient pas prêtes à financer ces travaux sur leur budget, sans oublier Artigueloutan, qui peut voir là l'espoir de réaliser prochainement un aménagement correct de son carrefour .

Et c'est forts de cette position communautaire que nous avons pu aborder la réunion prévue le 13 juillet à la Préfecture concernant notre arrêté d'interdiction de la circulation des poids lourds sur nos territoires, qui gêne le Département et la Préfecture, mais ne peut être dissocié du problème d'aménagement de nos carrefours .

Au terme d'une réunion longue et quelques fois difficile, nous avons pu obtenir des assurances et trouver une oreille attentive à nos problèmes de la part du secrétaire général du Préfet, Mr Himbert .

Les services de l'Etat ont été invités fermement à reconsidérer leur position concernant la possibilité de reporter les crédits d'aménagements sur les carrefours d'Artigueloutan et Nousty . Les communes concernées sont invitées à délibérer sur l'abandon de ces travaux ; les communes devront obtenir l'accord des autres financeurs, Région et Département .

A tout cela , rien d'impossible !

Quelque espoir, donc, pour notre commune de voir enfin la réalisation d'un équipement qui nous permettrait de traverser la nationale en toute sécurité : des feux, au minimum, pourquoi pas un rond point, mais pour cela il faudrait au moins un miracle !

La prochaine réunion entre les différentes parties aura lieu fin septembre .



FOOTBALL CLUB DE LA VALLEE DE L'OUSSE

GRAND TOURNOI BENJAMINS ET POUSSINS

26 SEPTEMBRE 2004

STADE MUNICIPAL D'ARTIGUELOUTAN

VENEZ NOMBREUX -- APERITIF OFFERT A MIDI

LA ROUTE DE LA TRANSHUMANANCE

Sous l'égide de l'association *La Route de la Transhumance*, se déroulera cette année, la 5^{ème} édition de ce parcours devenu traditionnel entre le lac d'Estaing (Hautes Pyrénées) et Aillas (Gironde) du 12 septembre au 3 octobre 2004 .

Stéphane IRRIBERI, son troupeau de 250 brebis et chèvres, ses 3 labrits et son âne partiront du Caillou pour un voyage de 350 kilomètres au rythme des brebis et traverseront 5 départements des sentiers de hautes montagnes aux chemins des plaines de Gascogne .

Comme tous les ans, ARTIGUELOUTAN sera une des communes étape de ce long périple et pour nous l'occasion d'animations le samedi 18 septembre prochain . Nous vous convions donc à participer à ce rendez-vous annuel .

Programme des animations :

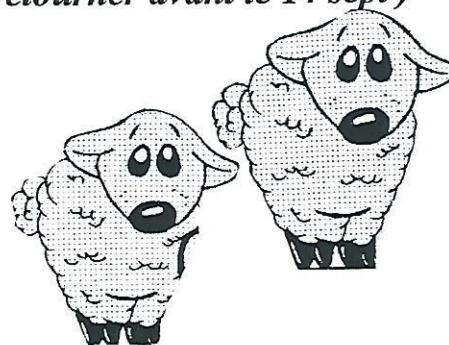
- rassemblement à 15 heures à la salle des fêtes pour aller à la rencontre du berger ;
- marché de produits régionaux et artisanaux sur la place dès 16 heures ;
- exposition des Amis du Parc sur le thème « Pyrénées Nature libre et sauvage » ;
- apéritif animé dès 19 heures ;
- 20 heures méchoui et bal gascon (voir bulletin d'inscription)



BULLETIN D'INSCRIPTION (A retourner avant le 14 sept)
Repas du 18 septembre 2004
(paiement lors de la soirée)

NOMBRE D'ENFANTS – Moins de 12 ans - (repas à 5 €)

NOMBRE D'ADULTES (repas à 12 €).



Menu : assiette de crudités- méchoui et haricots en grains- fromage- salade de fruits –vin et café compris

VIDE GRENIER ARTIGUELOUTAN

Dimanche 5 septembre
Salle des Sports
9 h à 18 h

Bulletin à découper et à envoyer à
Mairie d'Artigueloutan 4 rue Mairie 64420 ARTIGUELOUTAN
Renseignements au 05 59 81 91 89 ou Mairie au 05 59 81 70 01

NOM PRENOM

ADRESSE

VILLE Code Postal

Ce bulletin devra être accompagné :

D'un cheque au nom du FOYER RURAL ARTIGUELOUTAN

D'une photocopie de votre pièce d'identité

De la description des objets mis en vente (au bas de cette déclaration figurera la mention)

Je soussigné certifie ne pas être un professionnel de la brocante et ne pas avoir participé à une manifestation similaire cette année.

Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

REGLEMENT du VIDE GRENIER a ARTIGUELOUTAN Dimanche 5 septembre 2004

- 1- Le vide grenier est organisé par le «FOYER RURAL D'ARTIGUELOUTAN». Il est réservé exclusivement aux particuliers. La vente par les enfants est autorisée sous la responsabilité parentale.
- 2- Il aura lieu le Dimanche 5 Septembre 2004, Salle des Sports de 9h à 18h. L'accueil et l'installation débute- ront à partir de 8h.
- 3- L'installation des participants devra impérativement être terminée à 10h.
- 4- Le FOYER RURAL D'ARTIGUELOUTAN assure la publicité de ce vide-grenier par voie d'affiches, de presse et distribution de tracts.
- 5- Les emplacements seront faits en fonction de l'arrivée chronologique des demandes.
- 6- **Condition d'inscription : 10€ pour 3x0.9m avec table, 7€ pour 3x0.90m sans table.**
La totalité de la somme devra être versée lors de l'inscription, 8 jours avant la date de la manifestation. En aucun cas, la participation ne sera remboursée même en cas d'intempéries. Les exposants doivent transmettre une photoco- pie de leur carte d'identité ou du permis de conduire lors de l'inscription.
- 7- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses etc...). Les organisateurs se dégagent en cas d'accident corporel.
- 8- Chaque participant s'engage à ne vendre que des objets usagés (personnels et mobiliers) ce qui exclut la revente d'objets confiés par un commerçant.
- 9- Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation.
- 10- Les places non occupées après 10 heures ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, aviser dès que possible les organisateurs.
- 11- La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- 12- **CLAUSE D'ANNULATION**: les organisateurs se réservent le droit d'annuler purement et simplement la manifes- tation dans le cas d'intempéries ou pour cas de force majeure. Les exposants participant et inscrits seront avisés au plus tôt et au mieux d'une telle décision. En aucun cas, les exposants participants pourront prétendre à une indemnité quelconque. Seuls les droits d'inscription seront reversés aux exposants.

Le Président du FOYER RURAL D'ARTIGUELOUTAN

Parents,

Avec les beaux jours, ce sont aussi les vacances qui arrivent. Enfants, enseignants et parents aspirent à un repos bien mérité. Mais, ne perdons pas de vue que notre école est menacée par un blocage de poste à la rentrée. Les effectifs prévus ont légèrement baissé par rapport à cette année, mais ne méritent pas une fermeture de classe.

La fermeture d'une classe est la seule réponse apportée par l'éducation nationale pour permettre une ouverture dans une autre école. Nous refusons cette politique pénalisante pour un enseignement de qualité et préjudiciable à la réussite de tous nos enfants.

À la rentrée de septembre 2004, l'inspecteur académique, après vérification des inscriptions et du nombre d'enfants présents en classe, et après avis des instances départementales consultatives se prononcera sur le maintien ou le retrait du poste. Il est donc **indispensable** d'envoyer votre ou vos enfants en cours le jour de la rentrée scolaire, le **MERCREDI 1^{er} SEPTEMBRE 2004**. Nous appelons aussi tous les parents à se mobiliser massivement autour des enseignants et de nos élus municipaux, devant l'école, ce jour là et les jours suivants, jusqu'à la décision finale, afin de montrer notre détermination à conserver nos quatre classes.

Rien n'est perdu par avance, mais nous ne pourrons gagner qu'en affichant notre mécontentement, notre solidarité et notre détermination.

Nous envisageons aussi de faire venir la presse afin d'informer le public de notre situation ; les banderoles seront donc les bienvenues.

**Rendez-vous devant l'école
le mardi 31 août 2004,
jour de prérentrée
à 14h00,
pour faire le point et
préparer le combat.**

COMMUNIQUE DE LA SECTION DESSIN-PEINTURE DU FOYER RURAL

La saison s'est terminée en beauté, vu le grand succès remporté par l'exposition de fin d'année des élèves.

Je souhaite à tous d'excellentes vacances et espère vous retrouver aussi nombreux pour la reprise en octobre.

Les cours enfants (à partir de 5 ans) sont : le mardi de 17h à 18h
le mercredi de 10h à 11h et 17h30 à 18h30
le vendredi de 17h à 18h et 18h à 19h

Les cours adolescents sont : le mardi de 18h30 à 20h30
le mercredi de 18h30 à 20h30

Les cours adultes sont : le lundi de 14h à 16h
le mardi de 18h30 à 20h30
le mercredi de 18h30 à 20h30

Suivant l'âge de votre enfant je vous orienterai vers le cours qui lui convient.
Les horaires des cours peuvent être modifiés d'ici octobre.

Cette année, lors de l'exposition, j'ai eu une demande de quelques personnes intéressées par cette activité.
Je propose un nouveau cours à tous ceux et celles, sans limite d'âge, qui veulent débiter :

le lundi matin de 9h30 à 11h30

Vous avez envie d'essayer ? alors n'hésitez plus et venez découvrir Les plaisirs d'apprendre ensemble dans la bonne humeur une activité créatrice.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement

05 59 81 84 05 (de 12h à 14h)

MICHELE ALLAIS

(inscription par téléphone avant le 15.09.2004)

Paris le 16 juin 2004

LE MINISTRE

Madame, Monsieur le Maire,

La prévention et la gestion des déchets est une de mes priorités. Le meilleur déchet est bien celui que l'on ne produira pas.

La part que représentent les imprimés publicitaires et gratuits au sein de cette masse en constante progression n'est pas anecdotique puisque chaque foyer en reçoit près de 40 kg par an en moyenne. Or bon nombre de vos administrés ne désirent pas les recevoir.

Dans ce contexte, j'ai pris l'initiative d'offrir à chacun la possibilité de manifester son souhait de ne pas en être destinataire en apposant un autocollant facilement identifiable sur sa boîte aux lettres. Vous trouverez ci-joint un exemplaire du million d'autocollants que je fais éditer à cet effet. Ne nous y trompons pas, il suffirait qu'un million de foyers (soit 5 % d'entre eux) fassent ce choix pour économiser 40 000 tonnes de papier chaque année... soit quatre fois le poids de la tour Eiffel : un effet bénéfique pour l'écologie et le développement durable.

Il m'a semblé que la mairie constitue l'échelon de proximité le plus légitime pour permettre à nos concitoyens d'obtenir simplement cet autocollant. Il vous suffira, pour vous en procurer, d'en faire la demande auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en vous inscrivant à l'adresse électronique suivante : www.ademe.fr *

Je suis en effet persuadé que le succès de cette initiative repose sur votre mobilisation et celle de votre équipe. Je sais que je peux compter sur votre implication personnelle pour relayer efficacement cette opération.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**L'abus de prospectus
est dangereux
pour ma planète...**




NON aux imprimés publicitaires et aux prospectus sans adresse
OUI au journal de ma commune

MERCI d'épargner ma boîte aux lettres !

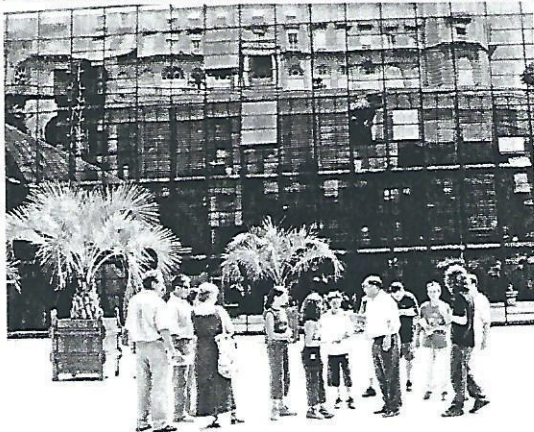
Tercia pour votre concours

Serge Lepeltier

 Si vous n'avez pas de connexion internet, vous pouvez vous inscrire à la mairie.



Le 10 juin 2004, visite guidée du Conseil Général pour nos jeunes conseillers municipaux .



Rendez-vous matinal pour le Conseil des Jeunes qui, accompagnés de quelques anciens vont visiter l'hôtel du Département et assister à une séance du Conseil Général .

Accueillis par notre Conseillère Générale, Françoise Taupiac, ils ont été chaleureusement applaudis par tous les membres de l'Assemblée départementale .La séance portait sur l'environnement et nos jeunes ont pu écouter des interventions de qualité sur ce sujet qui sera, sans nul doute, au centre de leur avenir de citoyens. Après un repas apprécié à l'ombre des platanes de la Place Royale, ils ont pu visiter, sous la houlette d'un guide passionné, les locaux anciens et nouveaux qui abritent nos élus :sculptures de l'architecte japonais, jardins béarnais ainsi que les voûtes dissimulées sous les arcades du Palais des Pyrénées, parties intégrantes du nouveau bâtiment ,qui procurent le confort de salles de réunions bien fraîches .Merci à Françoise Taupiac et à notre guide François pour cette intéressante journée .

Françoise et François se sont fait la bise :



Serai-ce un au revoir ?

Mais personne n'est vraiment d'accord. Ils ont reçu un cadeau pour leur faux départ et tout le club leur a souhaité de bonnes vacances avant d'attaquer une nouvelle année !

La fête pour l' école de tennis le 3 juillet .

